



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministre délégué chargé des Outre-mer

Le Ministre délégué

Paris, le 27 NOV. 2023

Monsieur,

Je reviens vers vous en réponse à votre courrier nous informant du déplacement de la statue de Mahé de La Bourdonnais.

Sachez, Monsieur, que j'ai porté une attention particulière à ce dossier ces dernières semaines.

Nous comprenons que la ville de Saint-Denis porte une opération de réhabilitation du square La Bourdonnais afin de rendre multifonctionnel cet espace aujourd'hui disqualifié.

Le Ministère de la Culture est l'institution compétente pour s'assurer du respect des procédures. Nous avons pris soin d'appréhender tous les enjeux inhérents à ce projet de déplacement.

J'ai moi-même, accompagné de mon directeur de cabinet et de ma conseillère en charge des questions mémorielles et patrimoniales, souhaité suivre l'avancée de ce dossier et surtout m'assurer que toutes les démarches se feraient dans le plus grand respect de l'histoire et du patrimoine.

En septembre 2020, lors de la célébration des 150 ans de la République, le Président Emmanuel Macron a réaffirmé sa volonté de s'opposer au déboulonnage de statues.

Le projet de déplacement de la statue de La Bourdonnais s'inscrit parfaitement dans cette optique puisqu'il ne s'agit pas de supprimer une part de l'histoire française mais de proposer une démarche exemplaire qui protège un patrimoine tout en répondant aux besoins d'aménagements de la municipalité.

Monsieur Georges TOUSSAINT
Trésorier
Association des Amis de Mahé de La Bourdonnais
9 Av. de La Bourdonnais
75007 PARIS
amisdemahedelabourdonnais@gmail.com

27, rue Oudinot
75007 PARIS
Tél : 01 53 69 20 00
Mèl : ministere@outre-mer.gouv.fr

J'ai pris soin de vérifier auprès de tous nos interlocuteurs étatiques (Ministère de la Culture, Préfet de La Réunion, DAC) le fait que la statue inscrite au titre des monuments historiques puisse être restaurée et réinstallée dans un lieu correspondant au passé militaire glorieux de Mahé de La Bourdonnais.


Ce déplacement est prévu dans le respect de la réglementation applicable en matière de monuments historiques.

La statue ne sera pas cachée puisqu'elle sera située sur la place d'armes de la caserne Lambert.

Pendant toute la durée de l'opération de déplacement, le préfet a prévu d'organiser des temps d'échange pour rappeler qu'il s'agit de moderniser le site actuel et en aucun cas d'effacer l'Histoire.

Une plaque de contextualisation sera installée auprès de la statue pour rappeler la vie de l'officier de marine et souligner qu'il s'agit de la construction par étapes successives de la mémoire républicaine.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma haute considération.



Philippe VIGIER

